

Faites un pas
de plus vers
la retraite que
vous souhaitez

Épargner est bien plus facile
en cotisant à un régime
d'épargne-retraite collectif BMO,
offert par l'intermédiaire de
votre employeur.

BMO



Fonds d'investissement

Dans une proportion de **50 %**, les Canadiens qui travaillent craignent de ne pas avoir assez d'argent pour vivre confortablement à la retraite

Ils sont **45 %** à dire qu'ils seraient plus rassurés si l'argent était prélevé automatiquement de leur paie

Source : Environics Research Group, 2010. Étude commandée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes.

Selon Statistique Canada, les Canadiens vivent plus longtemps, mais ne prennent pas leur retraite plus tard pour autant. Cela signifie que la plupart d'entre nous pourraient passer plus de temps à la retraite – et être confrontés à des frais supplémentaires.

Si vous vous êtes déjà demandé si vous mettiez assez d'argent de côté pour jouir d'une retraite confortable, vous n'êtes pas seul.



Commencez à épargner pour la retraite au travail

Votre employeur a pris l'importante décision de vous aider à épargner pour la retraite en établissant un régime d'épargne-retraite (REER) collectif BMO. En tant qu'employé, bien que votre participation soit volontaire, il est important que vous sachiez en quoi consiste le régime et comment vous pourriez en tirer profit.

Au-delà de l'épargne individuelle

Un REER collectif BMO vous permet d'épargner pour la retraite au moyen de cotisations qui sont automatiquement prélevées sur votre paie. Vous pouvez cotiser uniquement au REER collectif BMO ou cotiser à celui-ci tout en continuant de verser des cotisations à votre régime d'épargne-retraite (REER) actuel.

Les REER individuels et collectifs ont plusieurs points en commun. Par exemple, les REER collectifs BMO sont sujets aux mêmes plafonds de cotisation que les REER individuels et vous permettent de faire fructifier vos placements à l'abri de l'impôt jusqu'à leur retrait.

L'épargne de chaque participant au REER collectif BMO est regroupée avec celle des autres participants. Et il n'est pas question uniquement de vos collègues, mais des participants de toutes les organisations qui choisissent de s'inscrire au régime. Par conséquent, un REER collectif BMO est souvent un moyen plus économique d'épargner pour la retraite que de le faire soi-même.

Prenez le temps de lire le Guide du régime que vous aura remis votre employeur. Vous y trouverez les règles relatives à votre régime, notamment en ce qui concerne l'admissibilité à celui-ci, les éventuelles cotisations de contrepartie de votre employeur et la possibilité ou non d'effectuer des retraits ou des cotisations au nom du conjoint.



Les avantages de participer

Les participants à un REER collectif BMO bénéficient de trois avantages :

1. Les cotisations sont prélevées automatiquement, de sorte que vous vous assurez d'épargner régulièrement pour la retraite.
2. L'impôt retenu sur votre paie est moins élevé, selon le montant de votre cotisation. C'est comme s'il s'agissait d'un remboursement d'impôt instantané. Vous devrez payer de l'impôt sur cette somme une fois à la retraite, mais il est probable que votre fourchette d'imposition sera alors moins élevée qu'elle l'est aujourd'hui.
3. Accès à la gamme des fonds d'investissement de série G à faible coût, qui comportent tous des frais de gestion réduits.



Un plus grand choix et un meilleur soutien

En cotisant à un REER collectif BMO, vous en tirerez toujours les mêmes avantages, que tous vos collègues ou seulement quelques-uns choisissent de s'y inscrire.

Peu importe combien d'années vous séparent de la retraite, le montant que vous voulez épargner ou votre profil de risque, une gamme complète de solutions de placement vous sont offertes. Et aucun placement minimal ne vous est imposé.

Dans une proportion de **89%**, les gens pensent que les régimes d'épargne en milieu de travail devraient être accessibles à tous les Canadiens

Au Canada, seulement **50%** des employés du secteur privé ont un régime d'épargne en milieu de travail

Dans une proportion de **49%**, ceux qui n'ont pas de régime d'épargne en milieu de travail pourraient envisager de changer d'employeur pour en obtenir un

Source : Environics Research Group, 2010. Étude commandée par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes.

Soutien personnalisé

Lorsque vous participez au régime, vous avez accès à un professionnel en placement de BMO qui peut vous expliquer vos options de placement et vous aider à apporter des changements à votre régime en cours de route.

Ce soutien personnalisé dépasse celui offert par les régimes de pension agréés collectifs et les régimes volontaires d'épargne-retraite proposés en ligne seulement, qui obligent parfois les employés à prendre seuls des décisions financières complexes.

Vous êtes prêt à cotiser à votre régime d'épargne-retraite collectif?

Le régime d'épargne-retraite collectif BMO a la souplesse et les options à frais modiques dont les employeurs et les employés ont besoin pour qu'il soit plus simple d'épargner en vue de la retraite. Comme il est facile d'adhérer au régime, vous pouvez vous y mettre dès aujourd'hui.

Visitez le bmo.com/reercollectif pour découvrir pourquoi le régime d'épargne-retraite collectif BMO est la solution idéale pour vous.

BMO



Fonds d'investissement

Les renseignements contenus dans la présente brochure ne doivent pas être considérés comme une sollicitation d'achat ou une offre de vente d'un titre à qui que ce soit.

Les fonds d'investissement BMO désignent certains fonds d'investissement ou séries de fonds d'investissement offerts par BMO Investissements Inc., un cabinet de services financiers et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

Les placements dans les fonds d'investissement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire l'Aperçu du fonds ou le prospectus du fonds d'investissement avant d'investir. Les fonds d'investissement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

^{MC/MD} Marque de commerce/marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.